



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 89977

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier rappelle à M. le ministre des affaires étrangères et européennes l'existence de négociations israélo-palestiniennes. Il souhaiterait connaître les évolutions qui sont apparues lors des deux jours de négociations sous l'égide américaine.

Texte de la réponse

Les négociations directes israélo-palestiniennes lancées le 2 septembre 2010 à Washington ont été interrompues quelques semaines plus tard à la suite du refus israélien de prolonger le moratoire sur la colonisation en Cisjordanie. La France a déploré cette décision. Depuis, la France n'a eu de cesse d'appeler à la relance des négociations, qui constitue le seul moyen d'aboutir à une paix juste et durable. C'est dans cet esprit que le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, a présenté, lors de sa visite au Proche-Orient début juin, une initiative au Président Abbas et au Premier ministre Netanyahu visant une reprise des négociations sur la base de paramètres clairs et équilibrés, reflétant à la fois les positions de l'Union européenne et celles exprimées par le Président Obama dans son discours du 19 mai. Dans son important discours du 21 septembre 2011 devant l'assemblée générale des Nations unies, le Président de la République a fait des propositions concrètes pour sortir du statu quo, dont la France n'a de cesse de souligner le caractère intenable : la reprise prioritaire de négociations directes sans préalable, sur la base des paramètres bien connus du processus de paix et selon un calendrier court et précis, mais en faisant évoluer la méthode afin de garantir une meilleure association au suivi du processus de paix des grands acteurs de la communauté internationale, notamment les pays européens, ceux de la région, et les membres permanents du Conseil de sécurité ; une résolution de l'assemblée générale des Nations unies rehaussant le statut de la Palestine à celui d'État observateur, qui permettrait aux Palestiniens de franchir une étape importante vers la création de leur État tout en évitant les risques liés à une démarche au Conseil de sécurité, laquelle se heurterait à un veto américain. La France continue à entretenir des contacts étroits avec l'ensemble de nos partenaires pour mettre en oeuvre ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89977

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10682

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 11973